

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 027-242700607-20240422-2024_0267-DE

**BUREAU du 22 avril 2024
Extrait des délibérations n°7**

Date de convocation : 16 avril 2024.

Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 22 avril 2024 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle du conseil municipal Mairie de CANAPPEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 21

Présents : 17

Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE – Marie-Noëlle CHEVALIER – Laurence DUVAL - Hélène LEROY – Françoise MAILLARD – Martine SAINT LAURENT.

Messieurs Hugues BOURGAULT – Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX – Alain DEBUS – Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Gérard PLESSIS – Jean-Charles PARIS - Laurent VALLEE – Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Madame Claire CARRERE-GODEBOUT – Isabelle VAUQUELIN (pouvoir : Marie-Noëlle CHEVALIER).

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

Madame Christiane DEPARIS

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention CROSS DUATHLON

Le TRIATHLON Pays du Neubourg a organisé pour la 1^{ère} fois un duathlon. L'idée est de créer un événement annuel pérenne sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg. Cette manifestation a pour objectif de promouvoir le triathlon mais aussi le tourisme en mettant en valeur l'environnement naturel remarquable du territoire. Cette manifestation permettra par ailleurs de fédérer l'ensemble des adhérents du club autour d'un projet commun.

Cet événement qui s'est déroulé le 11 février 2024 sur la commune de Saint-Aubin-d'Ecrosville était ouvert à tous. Les épreuves étaient mixtes, ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés sous la forme d'un « Pass Journée ». Au programme plusieurs courses donc à destination de publics différents :

- Format XS : 2 km course à pied + 5,5 km cyclisme + 1 km course à pied,

Cette course est ouverte aux débutants non licenciés avec « Pass Journée » et aux licenciés des catégories benjamins, minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans,

- Jeunes (6-9 ans) : 250 m course à pied + 1 km cyclisme + 250 m course à pied,

- Jeunes (10-13 ans) : 750 m course à pied + 5 km cyclisme + 750 m course à pied,

- Format S : 4 km course à pied + 11 km cyclisme + 2 km course à pied.

Cette course est ouverte aux débutants non licenciés avec « Pass Journée » et aux licenciés des catégories benjamins, minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans.

Ces courses sont inscrites au calendrier officiel de la Fédération Française de Triathlon et validées par la Ligue de Normandie.

Considérant que cette manifestation participe à l'animation du territoire et au rayonnement du Pays du Neubourg, la Commission Tourisme et Sport s'est prononcée favorablement et a proposé l'octroi d'une subvention de 500 € en sa séance du 11 avril 2024.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre de Promo-Prestige, une subvention de 500 € au TRIATHLON Pays du Neubourg.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Vice-Président, le Bureau Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,

- décide d'attribuer une subvention de 500 € au TRIATHLON Pays du Neubourg pour le Cross Duathlon édition 2024,

- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 (Article 6574).

Adopté par 13 voix Pour – 3 Contre – 1 Blanc

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS



DATE DE PUBLICATION = 25 AVR. 2024



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

